

# PLAN LOCAL D'URBANISME 07-3-1 Couloirs de bruit Approbation du PLU le 09/07/2018 Modification n°1 le 23/05/2022 Révision allégée n°1 le 23/05/2022

Mise à jour par arrêté municipal du 26/09/2025

# <u>CLASSEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS</u> TERRESTRES AFFECTEES PAR LE BRUIT

Article 13 de la loi n°92-1444 du 13 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit

# Prescriptions d'isolement acoustique :

Arrêté interministériel du 23 juillet 2013, modifiant l'arrêté du 30 mai 1996.

### Acte d'institution du classement :

Arrêté n°2025-DDT/SABE/DA/SA N°2 du 18 juillet 2025 relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres routières et à l'isolement acoustique des bâtiments affectés par le bruit sur le département de la Moselle.

# Infrastructures de transport terrestres classées :

(lieux de consultation de l'arrêté Mairie – Préfecture – DDT Moselle – Géoportail de l'urbanisme)

Infrastructure	N° segment	Tissu	Classement	Largeur(m)
A30	Lim 54 à la sortie 2b(intersection rue Descartes Fameck)	Ouvert	2	250
A30	Sortie 2b à A31	Ouvert	1	300
RD653	Carrefour RD18 (Florange) à giratoire RD952A(Fameck)	Ouvert	3	100
RD653	Giratoire RD952A (Fameck) à RD10	Ouvert	4	30
RD9	RD10(Fameck) à RD952	Ouvert	4	30
RD652	A30(Fameck) à fin d'échangeur RD9(Clouange)	Ouvert	2	250

# <u>Liste des infrastructures routières appartenant à l'état concernées par le</u> classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la Moselle :

La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à une distance comptée de part et d'autre de l'infrastructure mesurée ; pour les infrastructures routières, à partir du bord de la chaussée de la voie la plus proche.

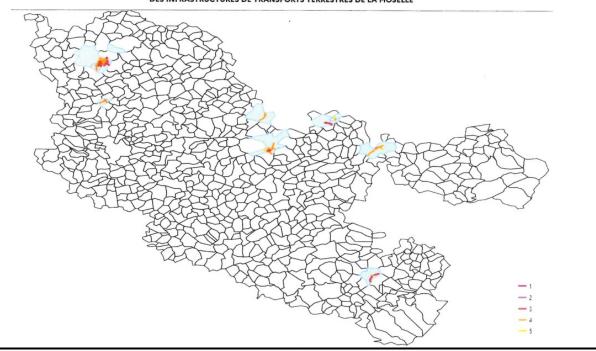
Selon la catégorie de classement de l'infrastructure, cette largeur est la suivante :

Catégorie	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
1	D=300m
2	D=250m
3	D=100m
4	D=30m
5	D=10m

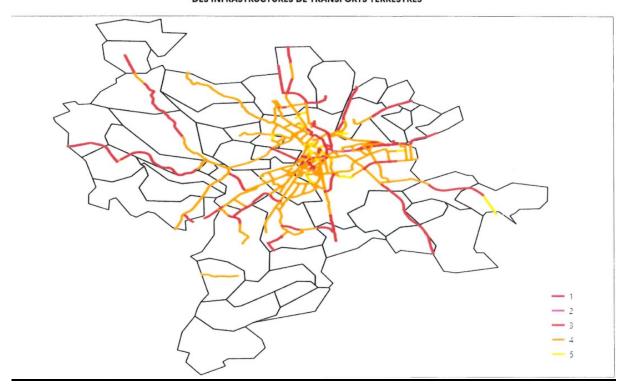
# PLU COMMUNE DE FAMECK

# Carte des infrastructures routières :

CARTE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES COMMUNALES CONCERNÉES PAR LE CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES DE LA MOSELLE

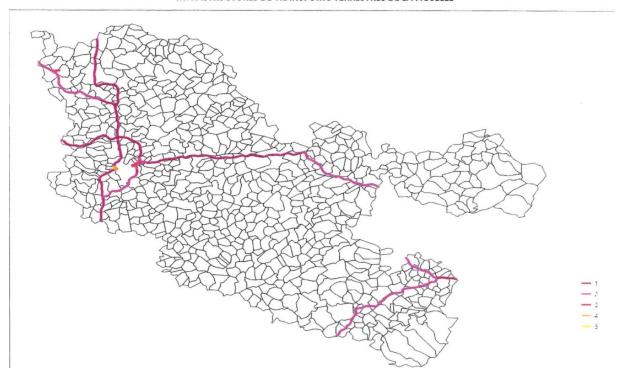


# CARTE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DE LA MÉTROPOLE DE METZ CONCERNÉES PAR LE CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

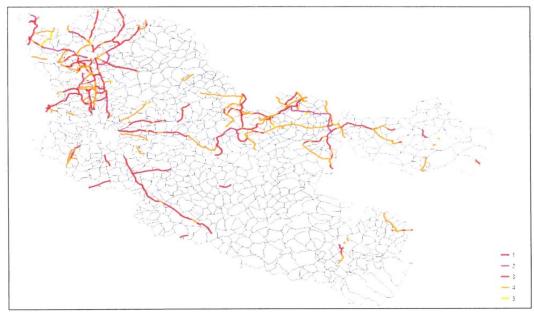


# PLU COMMUNE DE FAMECK

# CARTE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES NATIONALES CONCÉDÉES ET NON CONCÉDÉES CONCERNÉES PAR LE CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES DE LA MOSELLE



### CARTE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DÉPARTEMENTALES CONCERNÉES PAR LE CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES DE LA MOSELLE



# PLU COMMUNE DE FAMECK